



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT**

**PLACE SCHUMANN ET PARKING DE L'ANCIEN CASINO**

**LES 06,07 ET 08 JUILLET 2007**

*EH/CB*

*APM 07/0854*

*Le Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2122-28 et L. 2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande présentée par Monsieur MOUELHI Hocine (BEACH SOCCER TOUR 2007),*

*Considérant la nécessité de faciliter le stationnement des véhicules de l'organisation Beach Soccer qui aura lieu les 06, 07 et 08 juillet 2007 plage de la Grande Conche,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur 12 emplacements Place Schumann, sur les parkings en épi jouxtant le Square Kennedy et réservé au stationnement d'une semi-remorque de l'organisation du Beach Soccer les 06, 07 et 08 juillet 2007 (suivant plan joint).*

*ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur 5 emplacements parking de l'ancien Casino et réservé à 5 mono-spaces de l'organisation du Beach Soccer les 06, 07 et 08 juillet 2007.*

*ARTICLE 3 : La signalisation et le barriérage seront mis en place par les services techniques de la ville et maintenus par l'organisateur pendant toute la durée de la manifestation.*

*ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 02 juillet 2007*

*Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 4 juillet 2007*

*Le Maire,  
H. LE GUEUT*